

## RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

### Relevé des conclusions

**Date de la réunion :**

Vendredi 21 juin 2019.

**Lieu :**

Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique (MRAFP).

**Participants :**

Voir Liste des participants ci-joint.

**Absents :**

- Représentant du Ministère des Finances ;
- Représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- Représentant de l'Alliance marocaine pour le climat et le développement durable ;
- Représentant du Club des magistrats du Maroc.

**Ordre du jour :**

- Etat d'avancement du plan d'action national 2018-2020 et points bloquants ;
- Présentation des observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable ;
- Comité de pilotage : bilan, manuel, création du forum de la société civile ;
- Bilan de la participation du Maroc au sommet de l'OGP 2019.

**Points présentés :**

- Méthodologie de calcul de l'état d'avancement du plan d'action national (PAN) ;
- Etat d'avancement global, par axe et par engagement ;
- Risques et points bloquants ;
- Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable.

### Points discutés :

- Problème de création des entités chargées des archives ;
- Possibilité de diffuser une circulaire aux différents départements ministériels pour les inciter à créer des structures chargées des archives ;
- Absence d'indicateurs relatifs aux archives dans les différents projets de performance (PdP) des départements ministériels ;
- Critères adoptés pour assurer la déclinaison territoriale lors de la nomination des chargés d'information ;
- Formation des formateurs et suivi de la formation des chargés d'information ;
- Problème de découpage administratif et rôle du ministère de l'intérieur ;
- Nécessité de coordination étroite entre le MRAFP, Le MCINET et l'ADD pour réussir la mise en œuvre de l'engagement 4 relatif aux données ouvertes ;
- Problème d'absence d'une base juridique relative à la collecte des signatures électroniques pour la participation.

### Points arrêtés :

- Veiller à la participation du suppléant aux réunions dans le cas de l'indisponibilité du membre du comité de pilotage ;
- Transmettre aux membres du comité de pilotage, une semaine avant chaque réunion, les éléments suivants :
  - Le relevé des conclusions de la dernière réunion du comité d'implémentation ;
  - Le rapport détaillé des actions et activités réalisées ;
  - L'ordre du jour de la réunion ;
  - Les différents supports qui seront utilisés lors de la réunion (présentation ou autres..).
- Ajouter une interface au niveau du back office de la plateforme de suivi [www.gouvernement-ouvert.ma](http://www.gouvernement-ouvert.ma) pour permettre aux membres du comité de pilotage de faire des demandes d'informations supplémentaires en relation avec les différents engagements et d'échanger avec les points focaux concernés ;
- Envoyer le relevé des conclusions des réunions du comité de pilotage aux différents membres dans un délai maximum de 5 jours avec un délai de 5 jours pour recevoir les éventuelles observations ;
- Organiser des réunions dédiées à chaque engagement dans les organismes chargés de la mise en œuvre ;
- Partager le rapport de l'étude sur les ODD au Maroc élaborée par le SEED avec les membres du comité de pilotage, une fois validé ;
- Veiller à la publication des rapports des événements organisés en relation avec le gouvernement ouvert ;
- Veiller à la diffusion en direct sur les réseaux sociaux (Live-streaming) des événements en relation avec le gouvernement ouvert ;
- Transmettre aux membres du comité de pilotage :

- La liste des organismes qui n'ont pas transmis leurs rapports sectoriels relatifs aux réclamations ;
- La liste des administrations concernés par la loi 31.13 ;
- La liste des départements ministériels qui ne disposent pas de structures dédiées aux archives ;
- Organiser une réunion entre les membres de la commission du droit d'accès à l'information et les représentants de la société civile au comité de pilotage ;
- Coordonner avec le représentant du ministère de l'intérieur pour résoudre le problème de découpage administratif nécessaire à la mise en œuvre de l'engagement 5 ;
- Programmer une deuxième réunion à partir de la semaine du 06 juillet 2019 pour aborder les 2 points restants de l'ordre du jour, à savoir :
  - Comité de pilotage : bilan, manuel, création du forum de la société civile ;
  - Bilan de la participation du Maroc au sommet de l'OGP 2019.